

# Coopération des autorités nationales en Europe

Les autorités nationales européennes coopèrent activement

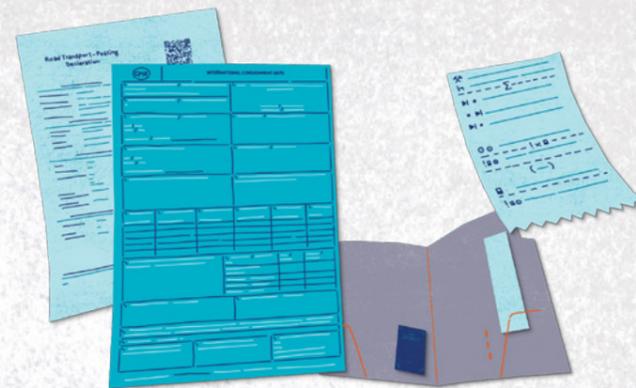
## L'objectif de cette coopération est:

- de faire appliquer les règles sur les routes
- d'aider les conducteurs et les opérateurs à se conformer aux règles
- de garantir des conditions de conduite sûres et équitables



## La coopération se fait au moyen:

- d'inspections dans les locaux
  - de contrôles routiers
- si des documents font défaut, les employeurs peuvent être contactés directement



Lors d'un contrôle routier, il convient de présenter au moins les documents suivants:

- la déclaration de détachement (si le conducteur est détaché)
- les enregistrements du tachygraphe
- la preuve de l'opération de transport en cours
- le document CMR (si le conducteur est détaché)

